

BULLETIN D'INSCRIPTION



Inédit : Forum Emploi Alumni INTER UT

Les 5 et 6 février 2026 en distanciel avec Seekube

N'attendez plus pour réserver votre stand, venez rencontrer des diplômés issus du groupe UT et recruter vos futurs collaborateurs.

Votre inscription comprend :

- Accès à la plateforme pendant les 2 jours
- Accès à la CVthèque jusqu'à 2 semaines après l'évènement
- Dépôts d'opportunité illimité

Je souhaite participer au forum emploi Inter UT des 5 et 6 février 2026 qui se déroulera en distanciel sur la plateforme Seekube.

Je représente :

- Un grand groupe – Tarif : 1000 €
 Une TPE, PME, Start-up* – Tarif 500 €

Coordonnées :

Société :

Adresse :

.....

Contact :

Tel :

Mail :

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Bulletin à renvoyer avant le 15/01/26 accompagné des CGV signées.

* Tarifs réservés aux PME (- de 250 salariés) et TPE (- de 100 salariés), start-ups. Les filiales et agences locales de groupes/grandes entreprises ne peuvent bénéficier de ces tarifs préférentiels. Un justificatif pourra être demandé.

Nos conditions générales de vente s'appliquent à toute offre de services associée à l'organisation, par UTC Alumni, d'événements de mise en relation d'étudiants et/ou de diplômés avec des entreprises. Cette offre de services comprend l'accès à des événements (forums, soirées, etc.) ainsi que l'achat de services additionnels (annuaire, etc...). Ces conditions sont opposables au client qui les accepte sans réserve et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales. Le contrat est formé et le client engagé de manière définitive à compter de la réception par UTC Alumni du document contractuel (devis) signé par le client, sauf avis contraire de UTC Alumni signalé, sous huitaine, au dit client.

❖ Article 1 - Modalités de règlement

Echéance de paiement : le paiement devra nécessairement être réglé avant l'événement. UTC Alumni sera en droit de refuser la participation de son client si ce dernier n'a pas réglé dans les temps. Si le client a des obligations de paiement particulières, autres que celles mentionnées ci-dessus, il devra en informer UTC Alumni préalablement

Mode de paiement : par chèque, par virement (les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de Tremplin UTC), ou par CB (sur demande).

Nos références bancaires : société générale de Compiègne –IBAN : FR76 3000 3006 7000 0372 6679 459 –BIC/ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP.

❖ Article 2 - Tarifs

2.1 Définitions

Au sens des présentes conditions générales de vente, les termes suivants ont la signification suivante :

- **Événement** : Tout événement organisé par UTC Alumni, tel que forum, soirée, etc.
- **Participant** : Toute personne physique ou morale inscrite à un événement organisé par UTC Alumni.

2.2 Tarifs

Les tarifs des événements organisés par UTC Alumni sont fixés en fonction de la nature de l'événement, du nombre de participants et des prestations incluses. Ils sont disponibles sur demande et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment.

2.3 Modalités de règlement

Le paiement de la participation à un événement est effectué par virement bancaire, chèque ou carte bancaire. Le règlement doit être effectué avant la date de l'événement.

2.4 Remboursement et report

Pas de remboursement suite à l'inscription à un événement. Néanmoins, l'entreprise pourra participer à un autre événement du même titre dans l'année scolaire en cours, sous réserve des places disponibles.

Il est important de noter que l'inscription à un événement ne garantit pas la présence et l'engagement des candidats. UTC Alumni s'engage à créer la communication et l'emailing ciblé pour créer le maximum de participation et engagements des candidats pour les événements, mais le nombre et la qualité des candidats présents sur le forum ne peuvent être garantis. En conséquences, il est essentiel que les entreprises participantes aient des attentes réalistes quant aux résultats potentiels de leur participation.

2.5 Facturation

Une facture sera adressée à l'entreprise après l'inscription à l'événement. La facture mentionnera le montant de la participation, les frais de report le cas échéant, et les informations de paiement.

Les tarifs annexés aux présentes CGV sont exonérés de TVA. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de la prestation, sauf dispositions contraires figurant au document contractuel (bon de commande/bulletin de participation).

2.6 TVA

Les tarifs des événements organisés par UTC Alumni sont exonérés de TVA.

2.7 Litiges

En cas de litige relatif à l'application des présentes conditions générales de vente, les tribunaux compétents seront ceux du siège social d'UTC Alumni.

❖ **Article 3 - Pénalités de retard**

Tout professionnel en retard de paiement dans ses transactions commerciales devra payer une indemnité forfaitaire de 40 € (décret 2012.1115 du 2 octobre 2012, c com. Art D. 4441-5 et L. 441-6).

❖ **Article 4 - Force majeure**

Ont pour effet de suspendre les obligations contractuelles, les cas fortuits ou de force majeure. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français au jour de la survenance du cas de force majeure ou du cas fortuit, les tremblements de terre, restrictions gouvernementales ou légales, épidémies, tempêtes, inondations. Le cas de force majeure suspendra momentanément l'exécution des obligations contractuelles qui pourront être déplacées à une date ultérieure fixée par UTC Alumni et communiquée au client.

❖ **Article 5 - Conditions d'annulation**

En cas d'annulation par le Client de sa présence à un événement organisé par UTC Alumni, non consécutive à un cas de force majeure (cf article 4 de ces CGV) et signalée à UTC Alumni par écrit de moins de 30 jours avant la date de l'événement concerné, la totalité de la facture correspondant à sa participation est due par le client.

UTC Alumni se réserve la possibilité d'annuler un salon, sous réserve d'en informer, par lettre recommandée avec AR, les clients d'ores et déjà inscrits au plus tard 6 semaines avant la date prévue. Les bons de commande signés deviendraient alors caducs, sans autre formalité ni indemnité. Les sommes éventuellement déjà encaissées par UTC Alumni seraient remboursées au client.

❖ **Article 6 - Responsabilité générale de UTC Alumni dans le cadre d'organisation d'événements**

UTC Alumni s'engage à exécuter avec le plus grand soin les prestations qui lui sont confiées dans le cadre du présent contrat, conformément aux termes de ses engagements. A ce titre, UTC Alumni s'engage à apporter au client toutes informations et tous conseils utiles pour permettre ce dernier de mener à bien les objectifs de recrutement et de communication dont il a seul l'entièvre maîtrise. Le paiement du prix des prestations est donc dû à UTC Alumni quel que soit le résultat obtenu par le client à l'issue des contacts générés dans le cadre du présent contrat.

❖ **Article 7 - Conditions particulières de livraison de matériel lié à un événement (en présentiel)**

Goodies et matériel de communication : il appartient exclusivement au client de livrer ses objets publicitaires (destinés à être distribués le jour de l'événement) ou kakémonos, au plus tard l'avant-veille de l'événement, à l'adresse indiquée sur le bon de commande/bulletin de participation (après confirmation auprès de nos équipes). En cas de non livraison, aucune annulation de facture ne sera effectuée.

❖ **Article 8 - Gestion de l'image**

UTC Alumni se réserve le droit d'exploiter toutes photographies et vidéos prises dans le cadre de l'un de ces événements pour promouvoir les futures éditions de ces mêmes événements ou pour la communication de l'association en général.

Date :/...../.....

Signature du client (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et cachet de l'entreprise :